

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 130 Subvention au Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue sur trois projets au titre de l'Intégration (18e).

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention au Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue ;

Vu l'avis du Conseil du 18e Arrondissement, en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée au Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL) (12e) (X09077/13585), pour les projets suivants : « Formation et accompagnement des acteurs sociaux locaux » (2011_05731), « Projet de positionnement » (2011_03038) et « Le français, parlons-en ! » (2011_04394).

Article 2 : La dépense correspondante s'élevant à 7.500 euros, dont 1.500 euros pour le projet « Formation et accompagnement des acteurs sociaux locaux » (2011_05731), 4.000 euros pour le « projet de positionnement » (2011_03038), et 2.000 euros pour le projet « Le français, parlons-en ! » (2011_04394),

sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.